

La définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales en classe de seconde

Alain Beitone* et Estelle Hemdane**

* • I.U.F.M. d'Aix-Marseille
 • Lycée Thiers, Marseille
 a.beitone@aix-mrs.iufm.fr

** • Lycée Jean Racine, Montdidier
 estelle.hemdane@voila.fr

Résumé

La définition de l'entreprise est au programme de la classe de seconde en SES. Cette définition fait l'objet d'un accord très large et très ancien parmi les économistes et sert de base aux travaux statistiques de l'I.N.S.E.E. Pourtant, l'examen des manuels scolaires de SES pour la classe de seconde fait apparaître que sur sept manuels publiés en 2004, cinq donnent de l'entreprise une définition erronée. Ceci met en évidence un problème de transposition didactique : comment expliquer en particulier que les définitions fassent référence au profit et ne permettent pas de faire une claire distinction au sein des "organisations productives" (concept du programme) entre celles qui sont des entreprises et celles qui n'en sont pas ?

Mots clés

Didactique des SES – Entreprise – Manuels scolaires – Transposition didactique

Le programme de la classe de seconde en sciences économiques et sociales prévoit l'étude de l'entreprise. Plus précisément, le programme actuellement en vigueur (paru en 2000) comporte un item intitulé "La production : un espace de relations économiques et sociales" dont le premier point est consacré à "La diversité des organisations et de leurs objectifs". Les notions que les élèves doivent acquérir à propos de ce point du programme sont : "Entreprise, administration, association"¹.

Les intentions des concepteurs du programme semblent claires : il s'agit d'une part de définir le concept de production, d'autre part de montrer que la production est une action organisée et qu'il existe divers types d'organisations productives. Les trois "notions" retenues illustrent trois exemples d'organisations productives : les entreprises, les administrations et les associations². Il s'agissait sans doute d'indiquer par là que la production n'a pas pour seul cadre l'entreprise. Dès lors, il importe de montrer en quoi les diverses organisations productives se distinguent les unes des autres. Puisque les élèves doivent maîtriser ce vocabulaire, ils doivent avoir accès à des définitions leur permettant d'identifier la spécificité de chacune de ces organisations.

Dans ce qui suit nous nous consacrons à la définition du concept d'entreprise dans les manuels scolaires. Nous étudions donc un aspect (ou une étape) de la transposition didactique externe : les concepteurs de manuels, composante de la noosphère (Chevallard, 1985), contribuent à définir le savoir à enseigner. Cependant, bien évidemment, le contenu des manuels ne nous renseigne pas sur ce qui est effectivement enseigné dans les

¹ Ce programme comporte aussi l'étude d'autres grands thèmes : la population active, le chômage, la famille, les revenus, la consommation notamment.

² Le choix du terme "association" est à la fois judicieux et problématique. Il est judicieux car il attire l'attention sur des structures qui sont par définition (loi de 1901) à but non lucratif et qui sont cependant des organisations productives. Il est problématique car au sein des associations il faut distinguer d'une part celles qui tirent leurs ressources principalement du marché et qui sont des entreprises au sens de la comptabilité nationale (I.N.S.E.E., 1999, p. 12) et des associations qui produisent des services non marchands et qui sont classées par la comptabilité nationale au sein des Institutions Sans But Lucratif au service des Ménages (I.S.B.L.M.).

classes. Tout au plus peut-on supposer que les manuels ont un certain impact sur les pratiques de classe³ et que leur contenu est symptomatique d'un certain nombre de difficultés dans la détermination des savoirs à enseigner.

Définir l'entreprise

La définition de l'entreprise semble *a priori* une tâche aisée puisque l'entreprise est une réalité familière dans la vie quotidienne ou dans les médias. Par ailleurs, depuis les années 1980, on a assisté, dans la société française, à un regain d'intérêt pour l'entreprise (considérée comme le fondement de la compétitivité et de l'emploi).

Pourtant les difficultés apparaissent très vite. Il arrive en effet que l'entreprise ne soit pas définie. Par exemple, dans la très volumineuse *Encyclopédie de la gestion* (Simon & Joffre, 1997), il n'existe pas d'entrée "Entreprise". Même chose dans un dictionnaire assez largement utilisé dans les enseignements liés à la gestion (Burlaud, Eglem & Mykita, 1995). D'un autre côté, la définition de l'entreprise fait l'objet, très tôt, d'un assez large consensus dans la littérature économique. Elle apparaît très clairement, par exemple, dans le *Manuel d'économie politique* de Pareto (1909/1981) : "L'entreprise est l'organisation qui réunit les éléments de la production et qui les dispose de façon à l'accomplir. (...) L'entreprise peut revêtir différentes formes : elle peut être confiée à des particuliers, ou être exercée par l'Etat, les communes, etc. ; mais cela ne change rien à sa nature. On peut se faire une représentation matérielle de l'entreprise, en considérant un récipient où viennent aboutir de nombreux canaux, qui représentent les éléments de la production et d'où sort un courant unique, qui représente le produit" (p. 286).

Cette définition met l'accent sur l'idée d'organisation, sur la diversité des formes d'entreprise (privées ou publiques) et sur ce qui constitue la nature profonde de l'entreprise pour cet auteur : la combinaison des facteurs afin de réaliser une production.

Il manque cependant un élément à cette définition. Si l'on adopte une définition de la production qui inclut les services des administrations, ces dernières sont aussi des organisations productives qui combinent des facteurs de production afin de produire un service non marchand. Il semble donc souhaitable d'adopter la définition suivante : "L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché" (Beitone, Cazorla, Dollo & Draï, 2001, p. 169). Cette définition, largement inspirée de celle de l'I.N.S.E.E. (1999, p. 12), permet de distinguer l'entreprise par un critère décisif : le caractère marchand de sa production⁴. Les administrations produisent elles aussi, mais elles produisent des services non marchands. Cette définition nous conduit très naturellement à considérer, comme Pareto (*ibid.*) que les entreprises peuvent être publiques ou privées, puisque dans les deux cas elles combinent des facteurs de production pour offrir des biens et /ou des services sur un marché. Le critère de la propriété n'est donc pas décisif : les administrations, comme les entreprises publiques, sont contrôlées par l'Etat, mais leur nature économique est différente.

Le critère distinctif n'est pas non plus la recherche du profit : les entreprises de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations gestionnaires) n'ont pas de capitaux à rémunérer, elles n'en sont pas moins des entreprises⁵.

La définition proposée répond donc à plusieurs exigences :

- elle est cohérente avec les savoirs de référence ;
- elle permet d'articuler les divers concepts du programme (en particulier le concept de production et le concept d'organisation productive) ;
- elle permet de distinguer clairement les entreprises des autres organisations productives ;
- articulée avec d'autres critères (propriété publique ou privée, but lucratif ou non), elle permet de distinguer plusieurs catégories d'entreprises.

³ Beaucoup de professeurs stagiaires soulignent par exemple qu'il leur semble difficile de donner des définitions différentes de celles qui figurent dans les manuels. Aux yeux des élèves comme des familles, les manuels disposent d'une légitimité. Cette tension est encore plus forte lorsque la définition du professeur n'est pas seulement différente mais contradictoire avec celle du manuel et qu'il faut expliquer pourquoi la définition du manuel n'est pas acceptable (et ne sera pas acceptée lors des évaluations).

⁴ Cette définition se retrouve, sous des formes diverses, dans beaucoup d'autres ouvrages. Par exemple : "L'entreprise est une organisation qui transforme des ressources en biens et services vendus sur des marchés" (Bouba-Olga, 2003, p. 9) ; "Une entreprise est une unité de production qui vend ses produits (biens ou services) sur un marché" (Abraham-Frois, 1998, p. 240) ; "organisation relativement autonome, dotée de ressources humaines, matérielles et financières en vue d'exercer une activité économique stable et structurée" (Cohen, 2000, p. 137). On notera que cette dernière définition est trop générale puisqu'elle peut correspondre aussi aux administrations.

⁵ Une autre difficulté apparaît ici : la nécessité d'une grande rigueur dans la définition des différents termes, parce que les définitions sont interdépendantes et les que élèves posent souvent, même de façon maladroite, des questions pertinentes. Il ne faut pas confondre le fait que l'entreprise doit couvrir ses coûts, dégager les moyens du remplacement du capital usé et du financement d'investissements nets, avec l'existence d'un profit. Le profit doit être défini comme la rémunération du capital. C'est la définition adoptée par tous les économistes classiques de Smith à Marx. Bien évidemment, les entreprises de l'économie sociale doivent remplacer le capital usé, financer leur développement, rémunérer leurs dirigeants etc. ; mais, conceptuellement, il ne s'agit pas là de profit, puisque aucun propriétaire du capital ne peut prétendre, en tant que tel, à une rémunération.

La définition de l'entreprise dans les manuels : des confusions qui posent problème

L'entreprise et le profit

Comme nous venons de le voir, la référence au profit est absente des définitions auxquelles on peut légitimement se référer. Pourtant de nombreux manuels font figurer la recherche du profit dans la définition de l'entreprise. Dans le manuel des éditions Bordas par exemple, on peut lire dès le début du chapitre (rubrique "Enjeux") : "Les entreprises privées classiques produisent des biens et des services avec pour objectif essentiel la recherche d'un profit" (Cohen, 2000a, p. 120). Dans la synthèse du chapitre, on insiste sur la diversité des entreprises, mais il n'y a pas de définition générale de l'entreprise. Le lexique de ce même manuel comporte la définition suivante : "Entreprise : unité économique qui combine des facteurs de production pour produire des biens ou des services destinés à être vendus sur le marché. La finalité de la production et de la vente d'une entreprise privée est la réalisation d'un profit" (Cohen, *ibid.*, p. 286). La première phrase est la définition correcte de l'entreprise, la seconde est très contestable puisque les entreprises de l'économie sociale (nous y reviendrons plus loin) sont aussi des entreprises privées et que la recherche du profit n'est pas leur objectif⁶.

Dans certains manuels, la place faite au profit est considérable. Ainsi, le manuel Bréal ouvre son chapitre 6, intitulé conformément au programme "La diversité des organisations productives", par une citation de Perroux (Montoussé, 2004, p. 110) : "Le profit est la chair et le sang du capitalisme". Le chapeau du chapitre est constitué par un texte qui indique : "La plupart des organisations sont des entreprises privées qui ont pour principal objectif de réaliser du profit. Mais certaines autres organisations poursuivent des objectifs différents comme assurer un service public ou promouvoir la solidarité" (Montoussé, *ibid.*, p. 110). Pour les élèves, ce texte ne peut être interprété que d'une seule façon : il y a les entreprises privées qui sont caractérisées par la recherche du profit et "d'autres organisations" (à propos desquelles le terme "entreprise" n'est pas utilisé) qui ont des objectifs de service public ou de solidarité. Cette édition du manuel Bréal utilise beaucoup le cinéma. En regard de la citation de Perroux (*ibid.*) et du chapeau des auteurs, on trouve la reproduction de l'affiche du film *La firme* de Sidney Pollack à propos duquel on pose aux élèves les questions suivantes : "Quelle est l'activité de l'entreprise Lambert et Locke ? Diriez-vous que son objectif principal est de rendre service ou de faire du profit ?" (Montoussé, *ibid.*, p. 111)⁷. Quiconque a vu le film sait que *La firme* est un cabinet d'avocats qui travaille pour la mafia et qui ne recule devant aucun moyen (violation de la vie privée, chantage, meurtre) pour parvenir à ses fins. Curieuse image de l'entreprise, mais surtout l'opposition entre "rendre service" et "faire du profit" n'est guère pertinente. *La firme* rend service à ses clients de la mafia en blanchissant de l'argent sale et, de ce fait, elle fait du profit ! Dans le corps du chapitre, le document 16 s'intitule : "L'objectif principal : faire du profit". Il s'agit d'un extrait du manuel de Mankiw⁸ dans lequel on peut lire : "Les économistes considèrent que l'objectif d'une entreprise est de réaliser le meilleur bénéfice possible, et cette hypothèse semble tenir dans la plupart des cas" (Montoussé, *ibid.*, p. 122). Curieusement, après avoir accordé une telle place au profit en ouverture du chapitre, le lexique de ce même ouvrage donne une définition satisfaisante de l'entreprise où il n'est plus question du profit : "organisme produisant des biens et des services marchands (destinés à être vendus)" (Montoussé, p. 250).

Certains auteurs de manuels se débattent manifestement dans des difficultés inextricables. Par exemple, le manuel Magnard ouvre le chapitre sur la production par un schéma présentant les organisations productives : entreprises, I.S.B.L.M. et administrations. Ce schéma fait apparaître l'économie sociale comme à l'intersection des entreprises et des I.S.B.L.M. La définition de l'entreprise qui est donnée est satisfaisante : "Unité de production qui acquiert sur les marchés des facteurs de production qu'elle combine en vue de produire un bien ou d'offrir un service destiné à satisfaire une demande solvable exprimée sur un marché" (Nivière, 2000, p. 108). Mais à la page suivante, sous le titre "Les entreprises au cœur de l'activité productive", on peut lire "les sociétés partagent également un même objectif : vendre leurs produits sur le marché et maximiser leurs profits" (Nivière, *ibid.*, p. 109). La vente et la recherche du profit sont devenues un seul et même objectif ! Le lexique, à la fin de l'ouvrage, ne comporte pas de définition du terme entreprise.

Même valse-hésitation dans le manuel Hatier. Dans le corps du chapitre, on trouve un texte de Généreux (1992) qui donne une définition satisfaisante de l'entreprise : "Les entreprises regroupent toutes les organisations dont

⁶ L'édition 2004 du manuel de cet éditeur reprend le même type de définition de l'entreprise : "L'entreprise rassemble des hommes (le travail) et des équipements (le capital), et sa survie est conditionnée par la réalisation d'un profit, que se partagent ses propriétaires." (Cohen, 2004, p. 130). Dans le lexique de cet ouvrage, le terme "entreprise" n'est pas défini, mais "entreprise publique" l'est. A propos de l'économie sociale, on peut lire la définition suivante : "ensemble des organisations qui n'ont pas pour but la recherche explicite du profit : associations, coopératives, mutuelles" (Cohen, 2004, p. 278). Y aurait-il une recherche implicite d'un profit ?

⁷ Notons au passage une autre difficulté didactique bien connue (au moins depuis Bachelard 1938) : l'articulation problématique entre le vocabulaire courant et le vocabulaire scientifique. Il est bien évident que le mot service n'a pas le même sens dans l'expression courante "rendre service" et dans l'expression que peuvent utiliser les économistes "produire un service".

⁸ L'éditeur français du livre affirmait que Mankiw (1998) avait reçu pour la rédaction de ce manuel la plus forte avance sur droits d'auteur jamais consentie à un économiste !

l'activité principale consiste à produire des biens ou des services marchands" (Capul, 2000, p. 102). Mais dans la synthèse du même chapitre, on peut lire : "L'entreprise se définit comme une organisation dont l'activité consiste à produire des biens ou des services pour les vendre sur un marché afin de réaliser un profit" (Capul, *ibid.*, p. 113). Le profit, absent du document sur lequel on fait travailler les élèves pour définir l'entreprise se retrouve donc dans la synthèse de ce même chapitre, mais dans le lexique de fin d'ouvrage, la définition de l'entreprise ne fait pas mention du profit.

L'accent mis sur le profit se retrouve dans le manuel publié par les éditions Nathan : "Les entreprises sont des organisations productives ou unités de production dont l'objectif est de réaliser un profit" (Echaudemaison, 2004, p. 115).

Le fichier de T.D. des éditions Magnard utilise une démarche résolument inductive : à partir d'exemples d'entreprises on demande aux élèves de dégager la définition suivante : "Pour produire, l'entreprise utilise des facteurs de production : le travail et le capital. L'entreprise est une unité de production dont l'objectif est de vendre sur un marché des biens et des services en vue de réaliser un profit"⁹ (Waquet, 2003, p. 14).

Dans le manuel Belin (édition 2004), la partie 4, consacrée à la production, s'ouvre par un premier dossier intitulé "La production, un fait social". Alors que les auteurs ont choisi de faire figurer en marge des documents les définitions des termes importants, le mot "entreprise" n'y figure pas. On trouve par contre : "service collectif public", "monopole", "administration", "association", "coopérative". L'entreprise est définie dans le document 4 tiré d'un ouvrage de Perroux (1948). La définition est satisfaisante : "L'entreprise combine les facteurs de production en vue d'obtenir un produit qu'elle écoule sur le marché" (Brémond, 2004, p. 97). Mais aucune question portant sur ce texte ne conduit les élèves à dégager cette définition. Par contre, à propos du capitalisme (titre de son ouvrage), Perroux (*ibid.*) indique que l'entreprise a pour but de maximiser son profit. Il s'agit là de l'une des "caractéristiques" de l'entreprise que l'on demande aux élèves d'illustrer par des exemples. Le dossier suivant, dans cette même partie, s'intitule "Faire des bénéfiques". On ne saurait mieux souligner le fait que la poursuite du gain est au cœur de l'activité de production. Cette étude des "bénéfiques"¹⁰ passe par une référence aux documents comptables (compte de résultat et bilan) et débouche sur des analyses relatives aux investissements et à la compétitivité. Dans la synthèse rédigée par les auteurs (rubrique "Retenir l'essentiel"), on trouve la définition suivante de l'entreprise : "L'entreprise, dans nos sociétés, produit pour vendre sur un marché, l'objectif des propriétaires de l'entreprise privée est de dégager un bénéfice" (Brémond, 2004, 124) et à la page suivante : "l'entreprise est une structure hiérarchisée orientée vers la réalisation d'un objectif, la recherche du profit" (*ibid.*, p. 125). Le lexique de fin d'ouvrage ne comporte pas de définition du terme "entreprise", seulement celle de "entreprise indépendante" caractérisée par le fait qu'elle n'appartient pas à un groupe (*ibid.*, p. 189).

Certains manuels adoptent cependant une démarche cohérente en ne faisant pas référence au profit dans leur définition de l'entreprise. C'est le cas par exemple du manuel Hachette qui indique dans le lexique : "Entité économique autonome qui produit, pour la vente, des biens ou des services en combinant des facteurs de production" (Silem & Revol, 2000, p. 305)¹¹. Dans le corps du chapitre sur les organisations productives (p. 133) ce manuel utilise d'ailleurs la définition de Abraham-Frois (1998) citée ci-dessus.

Définition correcte aussi dans la génération précédente du fichier TD des éditions Bréal, qui emprunte sa définition à Clerc (1994) : "l'entreprise désigne l'unité économique dont l'activité aboutit à une vente sur un marché" (Bouchoux & Montoussé, 2000).

Autre exemple de définition correcte dans le manuel Hatier (édition 2004). Dans le corps de l'ouvrage un document tiré du CD-Rom d'*Alternatives Economiques* permet de distinguer entreprise et administration. Le lexique de fin d'ouvrage donne la définition suivante : "unité économique et juridique de production de biens ou de services marchands" (Longuet, 2004, p. 282)

Au total, comme le montre le tableau ci-dessous, sur sept manuels parus en 2004, cinq donnent une définition très contestable de l'entreprise qui fait référence au profit.

Tableau 1. Les manuels de SES (classe de seconde, édition 2004) et la définition de l'entreprise

Editeurs	Directeurs de collection	Définition de l'entreprise en référence au profit
Belin	Brémond	oui
Bordas	Cohen	oui
Bréal	Montoussé	oui
Hachette	Silem/Revol	non
Hatier	Longuet	non
Magnard	Nivière	oui
Nathan	Echaudemaison	oui

⁹ Il s'agit de la phrase attendue des élèves, telle qu'elle apparaît dans l'édition corrigée, réservée aux professeurs, de ce fichier de T.D.

¹⁰ L'emploi du terme "bénéfice" pose aussi le problème des rapports entre le langage courant et le langage scientifique.

¹¹ Dans le corps du chapitre, figure un document intitulé "Qu'est-ce qu'une entreprise ?" tiré d'un livre de Bosserelle (2000). Ce document fait état de la recherche du profit mais en précisant "dans le système capitaliste". Nous revenons ci-dessous sur la difficulté qui résulte de l'articulation entre définition de l'entreprise et analyse des systèmes économiques.

Si nous considérons que le fait de définir l'entreprise par la recherche du profit (et à plus forte raison du profit maximum) n'est pas satisfaisant, c'est d'abord pour des raisons purement logiques : les entreprises de l'économie sociale sont indiscutablement des entreprises, et leurs statuts ne leur permettent pas de rémunérer le capital. Parmi les organisations productives, des entreprises sont celles qui produisent des biens et des services marchands (cela exclut donc les administrations). Au sein des entreprises, certaines ont un but lucratif, d'autres non (ce sont les entreprises de l'économie sociale). Pour l'exactitude et la clarté des définitions, pour la compréhension des élèves, il faut donc s'interdire de définir l'entreprise par la recherche du profit¹².

Comment expliquer alors que la majorité des manuels commettent cette erreur ?

Il ne s'agit pas d'un problème de compétence des directeurs de collection et des auteurs, pour la plupart bien connus et expérimentés. On constate d'ailleurs avec quelque surprise que la même équipe d'auteurs peut donner une définition satisfaisante à un endroit du livre et une définition inexacte à un autre endroit. Un même directeur d'ouvrage peut diriger un livre (fichier de T.D.) donnant une définition exacte et un autre (manuel) donnant une définition inexacte.

On ne peut pas invoquer non plus la nécessité de simplifier pour faciliter les apprentissages des élèves¹³ : les distinctions proposées ci-dessus (marchand/non marchand et à but lucratif/à but non lucratif) sont très simples et elles évitent toute ambiguïté dans la classification des organisations productives¹⁴.

On peut proposer, nous semble-t-il, trois types d'explications :

- la première explication est de type idéologique¹⁵. Certains auteurs, sans doute animés par la volonté d'utiliser une approche hétérodoxe en économie, veulent souligner le fait que l'entreprise est liée à la recherche du profit. Ils insistent donc sur le caractère privé des entreprises qu'ils opposent volontiers aux entreprises publiques et aux administrations qui ont, quant à elles, pour objectif le service public ou l'intérêt général. Le monde serait donc binaire : les entreprises privées (parfois qualifiées de capitalistes comme nous le verrons ci-dessous) orientées vers la recherche du profit et l'Etat (administrations et entreprises publiques) orienté vers l'intérêt général. Une approche idéologique inverse conduit cependant à la même erreur de définition. Certains auteurs semblent considérer que la production passe principalement par l'entreprise, or l'entreprise doit nécessairement faire du profit, donc le profit est, en quelque sorte, un horizon indépassable. Ainsi un point de vue hétérodoxe comme un point de vue apologétique conduisent à affirmer le lien entre entreprise et profit ;
- une deuxième explication porte sur le niveau d'abstraction. La théorie néo-classique de l'entreprise (dans sa version de base) présente une approche du producteur fondée sur l'objectif de maximisation du profit. Mais il s'agit là d'un modèle¹⁶, dont l'étude n'est pas au programme de la classe de seconde et qui n'est d'ailleurs jamais présenté comme tel dans les manuels. La lettre et l'esprit du programme invitent plutôt à construire avec les élèves une grille de lecture du réel (ensemble de définitions), mais à un niveau d'abstraction faible. Aucun manuel ne présente les diverses théories de l'entreprise et en particulier les théories récentes inspirées des travaux de Coase ou de Williamson (Waquet *et al.*, 2003)¹⁷. Tout se passe comme si les auteurs, tout en privilégiant une approche concrète de l'entreprise, tenaient à plaquer une définition théorique, mais non explicitée en tant que telle. De façon plus préoccupante, il s'agit peut-être d'une attention insuffisante à la distinction entre le réel dont on cherche à rendre raison et les schèmes d'intelligibilité que l'on mobilise (lesquels ne doivent pas être confondus avec le réel) ;
- la dernière explication concerne le rapport aux documents : dans certains cas, les auteurs de manuels semblent prisonniers de documents qu'ils choisissent pour leur simplicité ou parce qu'ils éclairent telle

¹² Cohen (2000, p. 137) insiste d'ailleurs sur ce point : "on définit souvent les entreprises comme des organisations menant des activités orientées vers la recherche du profit. Mais ce critère ne présente pas un caractère suffisamment général. En effet, quoique la plupart des entreprises poursuivent un but lucratif, certaines conduisent une activité sans but lucratif et ne cherchent pas d'abord à dégager un gain monétaire".

¹³ En effet, on reproche souvent aux auteurs qui s'appuient sur la théorie de la transposition didactique de proposer des analyses trop complexes, trop proches du savoir savant et donc hors de portée des élèves.

¹⁴ Certains ouvrages font d'ailleurs une présentation très claire de cette approche. C'est le cas par exemple du fichier de T.D. des éditions Bréal (Montoussé, 2004, fiche 14) et du manuel des éditions Hatier (Longuet, p. 125, exercice 1).

¹⁵ L'approche idéologique apparaît clairement dans le fichier de T.D. des éditions Bréal. Sous le titre "Le mobile principal : le profit", le document proposé aux élèves représente un capitaliste (haut de forme, cigare, cravate ornée du symbole du dollar, fouet en main,) devant un ouvrier (beaucoup plus petit et en casquette) qui contemple une courbe ascendante dont on suppose qu'elle représente le profit de l'entreprise. La question posée aux élèves (sur la base de ce document !) est : "Quel est le but principal de l'entreprise ?" et la réponse attendue selon l'édition réservée aux professeurs est : "Le profit" (Montoussé, 2004, fiche 16).

¹⁶ On peut évidemment débattre de la portée heuristique de ce modèle. Depuis longtemps déjà des économistes s'interrogent sur le fait de savoir si les entreprises, ou certaines d'entre elles, n'ont pas d'autres objectifs (voir en particulier les théories managériales de l'entreprise).

¹⁷ Pour une présentation de ces théories, voir notamment Coriat & Weinstein (1995), Baudry (2003) ou Boub-Olga (2003). Coase et Williamson sont cependant cités dans un document rédigé par Waquet *et al.* (2003) dans le fichier de T.D. qu'elle dirige aux éditions Magnard. Mais cela ne se situe pas dans le cadre d'une présentation des théories des entreprises, il s'agit plutôt d'insister sur la dimension sociale de l'entreprise. Le texte commence par la phrase suivante : "On ne saurait réduire l'entreprise à une unité de production cherchant à maximiser son profit en combinant des facteurs de production pour vendre des biens et des services sur un marché" (Waquet *et al.*, *ibid.*, p. 14) et il se poursuit en insistant sur la dimension sociale de l'entreprise.

ou telle question. Le choix étant fait, ils laissent passer des aspects du document qui sont inexacts voire manifestement erronés. C'est ce qui permet de comprendre comment, un même manuel peut, sur deux pages consécutives, donner alternativement une définition correcte puis une définition inexacte de l'entreprise.

La diversité des entreprises : quelle typologie ?

La question de la définition de l'entreprise est en fait articulée, dans les programmes comme dans les manuels, à la question de la typologie des entreprises et, plus fondamentalement à l'analyse du système économique et social dans son ensemble.

Reprenant des analyses anciennes, on peut distinguer trois secteurs économiques :

- un secteur capitaliste, caractérisé par la propriété privée des moyens de production et la recherche du profit ;
- un secteur public (ou étatique), caractérisé par la propriété publique des moyens de production et des finalités collectives (service public, intérêt général etc.) ;
- un secteur de l'économie sociale ou "tiers secteur" caractérisé par la propriété privée des moyens de production et des finalités collectives (services aux adhérents, solidarité etc.). Les fondateurs de l'économie sociale (Charles Gide notamment en France¹⁸) ont beaucoup insisté sur leur volonté de se distinguer de chacun des deux premiers secteurs (indépendance à l'égard de l'Etat comme de la logique du profit).

L'existence de ce tiers secteur est prise en compte par la comptabilité nationale qui a élaboré un compte satellite de l'économie sociale. Au sein de l'économie sociale existent donc des entreprises (production de biens et de services marchands), dont les statuts leur interdisent de réaliser des profits. Ces entreprises ont pour mission de rendre des services à leurs membres (coopérateurs, adhérents, mutualistes, sociétaires etc.) et, dans certains cas, de contribuer à des missions de service public (cas des mutuelles de santé qui gèrent l'assurance maladie de leurs membres). Au sein de l'économie sociale, la prise de décision relève d'une logique démocratique : chaque membre dispose d'une voix, alors que dans les sociétés anonymes, par exemple, chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à la part du capital qu'il possède. Les entreprises de l'économie sociale sont donc des entreprises privées (elles sont même très attachées à leur indépendance à l'égard de l'Etat) mais elles ne recherchent pas la maximisation du profit.

De nombreux manuels présentent certes la distinction entre les trois secteurs, mais la typologie adoptée n'est pas pertinente. Par exemple, dans la synthèse du chapitre 6 ("La diversité des organisations productives"), le manuel Hatier distingue quatre types d'organisations : les ménages (en référence à l'autoproduction), les entreprises, l'économie sociale et les administrations publiques (Longuet, 2004, p. 135). Cette présentation occulte le fait que l'économie sociale est composée d'entreprises.

Certains manuels font une présentation encore plus problématique, puisqu'ils identifient le secteur marchand à la recherche du profit et situent donc logiquement l'économie sociale hors du secteur marchand. C'est le cas par exemple du manuel Nathan qui présente en guise d'exercice un schéma triangulaire distinguant le secteur marchand (objectif : réaliser des profits), les administrations publiques et l'économie sociale (Echaudemaison, 2004, p. 121). Ici deux erreurs sont commises : confusion entre secteur marchand et recherche du profit d'une part, non prise en compte du caractère marchand de l'activité des entreprises de l'économie sociale d'autre part. Même travers dans le manuel Bordas. Dans le corps du chapitre, on propose aux élèves un exercice qui consiste à donner des exemples se rapportant aux quatre types d'organisations suivantes : entreprises privées, entreprises publiques, administrations publiques et économie sociale (Cohen, 2004, p. 127). Là encore, on trouve les entreprises d'une part, l'économie sociale d'autre part. Cet exercice est suivi de la question de synthèse suivante : "Précisez quels sont les atouts et le rôle de l'économie sociale par rapport aux autres organisations du secteur privé marchand ou public" (Cohen, 2004, 127). Il y aurait donc le secteur privé marchand d'une part, l'économie sociale d'autre part. Pourtant, les entreprises de l'économie sociale, comme toutes les entreprises, interviennent dans le secteur marchand et elles sont bien des entreprises privées. Dans la synthèse du chapitre consacré à la diversité des organisations productives, les auteurs de ce même manuel donnent une définition satisfaisante de l'économie sociale, ils insistent sur l'existence d'entreprises de l'économie sociale dont les activités sont sans but lucratif. Mais, au bas de la même page, figure un schéma qui distingue les entreprises (caractérisées par la recherche du profit), les associations et les administrations (Cohen, 2004, p. 131). Ainsi le schéma fait disparaître toute référence aux entreprises de l'économie sociale et le concept d'entreprise est associé à l'idée de recherche du profit¹⁹. La non reconnaissance de l'existence d'entreprises de l'économie sociale

¹⁸ L'oncle du célèbre romancier est le chef de file de "l'école de Nîmes" en matière d'économie sociale. Il est aussi l'un des fondateurs de la *Revue d'économie politique*.

¹⁹ Des erreurs de même nature figurent dans l'édition 2000 du manuel de cette collection. On y trouve par exemple un exercice dans lequel on demande aux élèves de classer un certain nombre d'exemples dans quatre "secteurs" qui sont présentés ainsi : "1^{er} secteur le marché (entreprises à but lucratif)", "2^e secteur l'Etat", "3^e secteur l'économie sociale" et "4^e secteur le secteur informel" (Cohen, 2000, p. 130). Cette présentation conduit nécessairement les élèves à considérer que toute entreprise est à but lucratif et que l'économie sociale n'est pas concernée par les activités marchandes.

apparaît aussi dans le manuel Belin. On peut y lire en effet dans la rubrique "Retenir l'essentiel" : "Ainsi dans l'entreprise, le pouvoir de décision appartient en dernier ressort à ses propriétaires, et cela proportionnellement à leur apport en capital. En revanche, dans une coopérative, chaque sociétaire participe à la gestion et dispose d'une seule voix quel que soit son apport en capital..." (Brémond, 2004, p. 123). Tout élève qui prend connaissance de ce texte ne peut conclure qu'une chose : au sein des organisations productives il y a les entreprises d'une part, les coopératives de l'autre.

Ce qui est frappant, à lire tous ces manuels, c'est qu'ils déploient des trésors d'imagination pédagogique : textes variés, dessins, photographies, exercices à trous, schémas, données statistiques, synthèses, lexiques, etc., avec la volonté évidente de favoriser les activités des élèves. On a là un bel exemple du fait que la "bonne volonté pédagogique" conduit à des effets pervers lorsque les savoirs à enseigner ne sont pas suffisamment solides d'un point de vue scientifique, ce qui peut conduire les élèves à apprendre des choses inexactes ou confuses. Il y a même fort à parier que les incohérences qui figurent dans les manuels constituent autant d'obstacles aux apprentissages. Que peut penser un élève auquel on dit qu'une entreprise est caractérisée par la recherche du profit, puis qu'il existe des entreprises de l'économie sociale qui ne recherchent pas le profit ? Ou encore auquel on explique qu'une entreprise est caractérisée par des activités marchandes avant de lui demander d'opposer entreprises et tiers secteur (lequel est marchand pourtant).

Là encore, la question se pose : comment expliquer la multiplication des erreurs, inexactitudes, contradictions dans les manuels ? Outre les explications évoquées au point précédent, on peut ajouter ici deux facteurs supplémentaires. D'une part, le programme est sans doute trop allusif. En se contentant de donner trois exemples d'organisations productives (entreprise, administration, association) les concepteurs du programme ont suggéré l'étude des trois secteurs de l'économie. Mais la présence du mot association (plutôt que coopérative ou, plus général encore, "entreprise de l'économie sociale") est une cause de difficulté chez les auteurs de manuels. Certains adoptent chacun des trois mots comme titres de sous parties ou de paragraphes et ils sont donc conduits à considérer qu'il y a les entreprises d'une part, l'économie sociale (assimilée aux associations) d'autre part. Un document d'accompagnement du programme de seconde serait peut-être nécessaire afin d'apporter aux auteurs de manuels et aux professeurs un certain nombre de précisions sur la définition des principaux concepts.

D'autre part, on assiste ici à une tension entre l'étude de l'entreprise (comme objet d'analyse pour l'économiste ou le sociologue) et l'étude d'un système économique (le capitalisme). Deux manuels utilisent par exemple un texte de Perroux²⁰ (1948) qui indique : "L'avantage que, comme toute unité de production, l'entreprise s'efforce de porter au maximum n'est autre que son revenu monétaire net ou profit" (Cohen, 2000, p. 123 ; Brémond, 2004, p. 97). Le manuel Belin, dans le rabat de la couverture qui comporte diverses citations, fait figurer notamment le texte suivant de Weber (1893) : "Là où toute l'économie est soumise à l'ordre capitaliste, une entreprise capitaliste individuelle qui ne serait pas animée par la recherche de la rentabilité serait condamnée à disparaître" (Brémond, 2004)²¹. Mais Perroux (1948) et Weber (*ibid.*) ont comme objet l'étude d'un système économique (le capitalisme) et non la définition de l'entreprise. Il y aurait alors sans doute une solution didactique aux problèmes rencontrés ci-dessus qui consisterait à raisonner en terme de système économique. C'est le choix fait par le manuel Bréal qui distingue les entreprises capitalistes animées par la recherche du profit et les organisations non capitalistes au sein desquelles les auteurs de ce manuel distinguent les entreprises et les administrations publiques d'une part, les organisations de l'économie sociale d'autre part (Montoussé, 2000, p. 136-137)²². Cette solution présente cependant deux inconvénients majeurs :

- elle ne fait pas apparaître clairement le concept d'entreprise (puisque l'on trouve des entreprises dans les trois rubriques proposées (entreprises capitalistes, entreprises publiques, entreprises de l'économie sociale) ;
- plus problématique encore est l'introduction du concept de capitalisme en classe de seconde. Si on l'utilise, il faut le définir, mais comment le faire ? Faut-il adopter la définition de la théorie marxiste, la définition weberienne, celle de Perroux (1948) ou encore celle de Braudel (1988) ? Surtout, il s'agit d'un concept qui a un haut niveau d'abstraction (un mode de production chez Marx) et on s'éloigne par là d'un programme déjà chargé. De plus, si on part du concept de capitalisme, la typologie des organisations productives peut être sensiblement modifiée. Il y aura fort à parier qu'un marxiste considérera que les grandes entreprises de l'économie sociale (banques mutualistes ou coopératives, mutuelles d'assurance, etc.) sont en réalité des entreprises capitalistes au sens de Marx (extorsion d'un surtravail, appropriation privée de la plus-value, etc.)

²⁰ Ce texte est tiré du célèbre volume de la collection Que sais-je ? (P.U.F.) rédigé par Perroux (1948). Le même texte est cité dans le manuel des éditions Belin (Brémond, 2004, p. 97).

²¹ Les sources précises des citations ne sont pas indiquées par les auteurs de ce manuel.

²² Il faut noter que, dans l'édition 2004 du manuel de cette même collection, la distinction "capitaliste/non capitaliste" est abandonnée au profit d'une distinction (plus satisfaisante selon nous) entre "entreprises privées à but lucratif" et "organisations publiques et à but non lucratif" (Montoussé 2004, p. 110). Cette distinction entre "entreprises privées à but lucratif", "entreprises privées à but non lucratif" et "entités publiques" figure aussi dans le *Dictionnaire de gestion* (Cohen, 2000, p. 138).

Enseigner, c'est faire des choix didactiques

Les chercheurs de l'I.N.S.E.E. le rappellent opportunément : “Il est fondamental de préciser que l'entreprise n'est pas une réalité qui s'impose toute seule, c'est un construit : ce n'est pas un fait, elle est, au moins en partie, une construction faite par son observateur” (I.N.S.E.E., 1999, p. 20). Ceux qui dans l'enseignement des SES veulent “partir des faits” ou donner une priorité à la description sur l'analyse en seront pour leurs frais. La plus élémentaire des données statistiques repose sur des définitions et des conventions dont il faut comprendre la logique. Par ailleurs un même objet, ici l'entreprise, peut être abordé de bien des façons. Deux ouvrages récents, Baudry (2003) et Eymard-Duvernay (2004), s'ils ne négligent pas les exemples, adoptent une démarche résolument théorique qui consiste à partir du modèle néoclassique de l'entreprise, à en présenter les limites et à montrer que les prolongements ou les inflexions de l'analyse conduisent les économistes à élaborer des modèles dont la portée heuristique est plus grande. Premier choix didactique, il nous semble qu'une telle approche n'est pas possible en seconde, non seulement en raison du faible volume horaire dont dispose les SES mais aussi en raison du fait que les élèves ont sans doute une maturité insuffisante et une culture économique et sociologique nécessairement trop incomplète. Pour les élèves qui poursuivront l'étude des SES en première et en terminale, il sera possible et nécessaire de reprendre la réflexion sur la production et sur l'entreprise (par exemple dans l'étude de la partie du programme de première qui porte sur l'institutionnalisation du marché). Au niveau de la classe de seconde les objectifs sont plus modestes. Il s'agit pour les élèves de construire progressivement un circuit économique et de percevoir l'articulation entre production, répartition des revenus et consommation. En ce qui concerne la production, il s'agit de passer de la notion de production utilisée dans le vocabulaire courant au concept de production de la comptabilité nationale (qui considère par exemple que les activités domestiques ne constituent pas une production). Il s'agit ensuite de s'appropriier le concept d'organisation productive (assez largement négligé dans les manuels qui ne traitent pas vraiment du concept d'organisation bien qu'il figure au programme). Il s'agit enfin de prendre en compte l'existence de diverses organisations productives. Là encore, il faut conduire les élèves à prendre leurs distances par rapport au sens commun qui considère rarement que les administrations produisent. De même, il faut montrer que si beaucoup d'entreprises ont pour objectif la maximisation du profit, d'autres, qui ont un poids non négligeable dans l'économie, ont des objectifs de solidarité et de service aux adhérents ou sociétaires.

Pour mener à bien ce travail, la perspective didactique est aussi indispensable que sur des questions plus pointues ou plus théoriques. Car le propre de la perspective didactique c'est de prendre au sérieux la question des savoirs de référence. Ici, et au niveau de la classe de seconde, nous proposons d'adopter comme référence centrale les définitions statistiques de l'I.N.S.E.E., qui ne sont pas purement techniques et ont un enjeu cognitif non négligeable. Les savoirs ainsi mobilisés ne sont pas contradictoires avec des apprentissages ultérieurs qui feraient une place plus importante aux débats théoriques et à la réflexion sur les systèmes économiques. Par contre une définition unilatérale de l'entreprise en terme de recherche de profit, une typologie inadéquate des organisations productives (qui négligerait le fait qu'existent des entreprises de l'économie sociale) constituent un obstacle aux apprentissages des élèves.

Références bibliographiques

- Abraham-Frois, G. (1998). Entreprises et organisations. In G. Abraham-Frois, G. Caix, P. Hugon, P. Liou & F. Renversez (Eds.), *Dictionnaire encyclopédique Economie* (pp. 168-174). Paris : Dalloz.
- Bachelard, G. (1938, 1983) *La formation de l'esprit scientifique*. Paris : Vrin.
- Baudry, B. (2003). *Economie de la firme*. Paris : La Découverte, collection Repères.
- Beitone, A., Cazorla, A., Dollo, C. & Draï, A.M. (2001). *Dictionnaire des sciences économiques*. Paris : Armand Colin.
- Bosserelle, E. (2000). *Economie générale*. Paris : Hachette.
- Bouba-Olga, O. (2003). *L'économie de l'entreprise*. Editions du Seuil, collection Points.
- Braudel, F. (1988). *La dynamique du capitalisme*. Paris : Flammarion, collection Champs.
- Burlaud, A., Eglem, J.Y. & Mykita, P. (1995). *Dictionnaire de gestion*. Paris : Foucher.
- Chevallard, Y. (1985). *La transposition didactique*. Grenoble : La pensée sauvage.
- Clerc, D. (1994). *Déchiffrer l'économie*. Paris : Syros.
- Cohen, E. (2000). *Dictionnaire de gestion*. Paris : La découverte.
- Coriat, B. & Weinstein, O. (1995). *Les nouvelles théories de l'entreprise*. Paris : Garnier Flammarion, collection Le livre de poche.
- Darbelet, M., Izard, L. & Scaramuzza, M. (1995). *Notions fondamentales de gestion de l'entreprise*. Paris : Foucher.
- Eymard-Duvernay, F. (2004). *Economie politique de l'entreprise*. Paris : La Découverte, collection Repères.
- Généreux, J. (1992). *Introduction à l'économie*. Paris : Editions du Seuil.
- I.N.S.E.E. (1999). Des unités statistiques pour représenter l'économie. *I.N.S.E.E. Méthodes, 90*.
- Mankiw, G. (1998). *Principes de l'économie*. Paris : Economica.
- Pareto, V. (1909, 1981). *Manuel d'économie politique*. Genève : Librairie Droz.
- Simon, Y. & Joffre, P. (1997). *Encyclopédie de la gestion*. Paris : Economica.

Manuels analysés

Deux générations de manuels et un certain nombre de "fichiers" de travaux dirigés ont été analysés.

- Bouchoux, J. & Montoussé, M. (2000, dirs.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bréal, fichier de TD.
- Brémond, J. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Belin.
- Capul, J.Y. (2000, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Hatier.
- Cohen, A. (2000, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bordas.
- Cohen, A. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bordas.
- Echaudemaison, C.D. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Nathan.
- Longuet, Ch. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Hatier.
- Montoussé, M. (2000, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bréal.
- Montoussé, M. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bréal.
- Montoussé, M. (2004, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bréal, fichier de TD.
- Silem, A. & Revol, R. (dirs.) (2004). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Hachette.
- Waquet, I. (2003, dir.). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Magnard, fichier de TD.

Annexes

Deux typologies des organisations productives

Comme nous l'avons souligné dans le cours de cet article, l'étude des organisations productives qui figure au programme de seconde suppose que l'on articule trois distinctions :

- une distinction qui concerne le type d'activités : marchande ou non marchande ;
- une distinction qui porte sur la propriété des organisations productives : publique ou privée ;
- une distinction qui porte sur la finalité : lucrative ou non lucrative.

L'objectif pourrait être de conduire à s'approprier ces trois critères et à les mettre en œuvre pour classer les diverses organisations productives.

Nous proposons ci-dessous deux présentations possibles de la typologie des organisations productives. La première, sous forme de tableau, croise les distinctions lucratif/non lucratif et marchand/non marchand. La distinction public/privé intervient à l'intérieur du tableau.

La seconde, sous forme d'arborescence met au contraire l'accent sur la distinction public/privé et fait ressortir le fait que les entreprises de l'économie sociale relèvent du secteur privé de l'économie.

Naturellement ces deux présentations pourraient être complétées et développées. On pourrait par exemple, au sein des entreprises privées à but lucratif distinguer les entreprises individuelles et les sociétés.

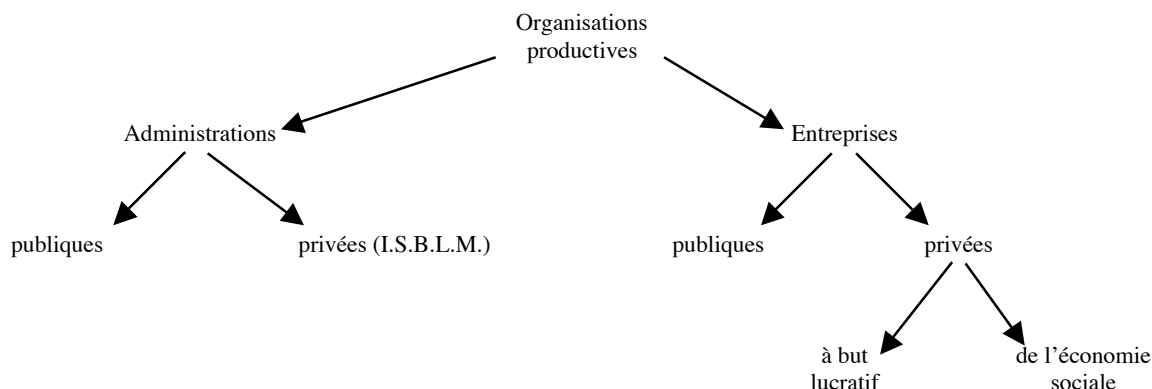


Figure 1. Arborescence des organisations productives

Tableau 1. Typologie des organisations productives

	Secteur Marchand	Secteur non marchand
A but lucratif	Entreprises privées à but lucratif (Exemples : Vivendi, Microsoft, l'épicier du coin de la rue)	
	Entreprises publiques (Exemples : Renault, Air France, banques nationalisées lorsqu'elles étaient des entreprises publiques)	
A but non lucratif	Mutuelles, Coopératives, Associations « gestionnaires »	I.S.B.L.M. (Exemples : l'amicale des professeurs d'un lycée, un club sportif amateur, une fondation caritative, un syndicat de salariés)
	Entreprises publiques (Exemple : Sociétés d'économie mixte de distribution de l'eau, S.N.C.F.)	Administrations publiques (Exemples : Le ministère des transports, la Caisse primaire d'assurance maladie, une commune, un syndicat intercommunal)

Remarques : les entreprises publiques apparaissent deux fois car, en fonction de l'histoire du secteur public industriel et commercial, il y a eu en fait deux types d'entreprises publiques : celles qui ont (ou ont eu) une mission de service public et dont la recherche de profit n'était pas le mobile principal (par exemple la S.N.C.F. qui maintenait des lignes non rentables pour des raisons liées à l'aménagement du territoire) et des entreprises publiques qui n'avaient pas de mission de service public (Renault et la production d'automobiles par exemple) pour lesquelles la recherche de rentabilité était importante et qui versaient des dividendes à l'Etat actionnaire. Certaines entreprises pouvaient avoir des missions de service public (Air France et la desserte de certains D.O.M. ou T.O.M.), mais ont pendant longtemps dégagé des profits permettant de verser des dividendes à l'Etat. Bien évidemment, les privatisations, les filialisations (Chronopost) et l'exigence de la concurrence rendent cette distinction plus éclairante pour l'histoire que pour l'actualité immédiate.